

# SPÉCIAL BNC 2018 REEMPLIR ET TÉLÉTRANSMETTRE LA DÉCLARATION N°2035

## Pourquoi ce thème ?

**A**ider les adhérents à établir leur déclaration n°2035, à connaître les particularités fiscales des BNC, à identifier les avantages et les inconvénients des différentes options possibles.

### PUBLIC

Cette action s'adresse à tous les adhérents, et plus spécifiquement à ceux qui vont souscrire leur première déclaration n°2035 au titre de l'année 2018

### APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Exposé, discussion
- Cas pratiques
- Vidéo-projection
- Remise d'un support

### LIEUX - DATES - HORAIRES

- Strasbourg  
Mardi 26 mars 2019  
De 14h30 à 17h30  
*Maison de la Comptabilité et de la Gestion*  
11 avenue de la Forêt-Noire  
(nombre de participants limité à 20)
- Strasbourg  
Jeudi 28 mars 2019  
De 17h à 20h  
*Maison de la Comptabilité et de la Gestion*  
11 avenue de la Forêt-Noire  
(nombre de participants limité à 20)
- Colmar  
Mercredi 27 mars 2019  
De 17h à 20h  
*CREF, 5 rue des Jardins*

### TARIF

Coût inclus dans la cotisation annuelle

### CONFÉRENCIERS

Jean-Louis REIBEL,  
*directeur du Centre*  
Franck GITZHOFFEN,  
*analyste du Centre*

**INSCRIPTION  
EN LIGNE**

(Cliquer sur le lien) 

## Informations pratiques

### OBJECTIF ET PROGRAMME

#### La télétransmission de la déclaration n°2035 :

- Présentation de la télétransmission et organisation de la campagne fiscale BNC 2018
- Rappel des obligations déclaratives et des engagements spécifiques souscrits lors de l'adhésion
- Présentation des divers tableaux OGBNC destinés au Centre
- Obligations spécifiques aux comptabilités informatisées : fichiers des écritures comptables

#### L'élaboration de la déclaration n°2035 :

- Points usuels de la déclaration n°2035 :
  - » Détermination des recettes
  - » Cotisations sociales obligatoires et facultatives, CSG déductible/non déductible
  - » Dépenses liées au local professionnel
  - » Frais de véhicule, frais de repas et de représentation
- Actif professionnel :
  - » Remplir le tableau des immobilisations et des amortissements
  - » Calcul des plus ou moins-values et régimes d'imposition et d'exonération
  - » Détermination du résultat fiscal : les « divers à réintégrer » et « divers à déduire »

